

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison

PÉTITIONNAIRE : Société **LES EOLIENNES CITOYENNES 1** (siège social : 12, rue Martin Luther King - 14280 SAINT-CONTEST)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : TIVERNON (LOIRET)

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du 17 août au 17 septembre 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- à la mairie de TIVERNON, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace Services Publics de la mairie d'OUTARVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture (tél : 02.38.39.50.19).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société LES EOLIENNES CITOYENNES 1.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Joël HUC**, responsable de plateforme logistique ERDF en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la **mairie de TIVERNON** :

- le mercredi 25 août 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 11 septembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 septembre 2021 de 15h30 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de TIVERNON,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de TIVERNON, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-leseoliennescitoyennes1@loiret.gouv.fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de TIVERNON, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.